

OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (OLD)



- Limites communales
- Bâti
- Forêt communale d'Azur
- Routes principales
- Emprise des 200m : zone soumise aux OLD

Surface communale calculée : 1 694 ha
Surface communale soumise aux OLD : 1 687,8 ha soit 99,6%

Nombre total de bâti sur la commune : 1 738
Bâti concernés par les OLD : 1 738 soit 100%

258 ha à débroussailler au titre des OLD du bâti, des parcs photovoltaïques et des zones U, dont :
- 103,9 ha en zone U
- 148,6 ha dans un rayon de 50 m du bâti de la commune soumis aux OLD (hors zone U concernée par les OLD)
- 5,5 ha à débroussailler au titre des parcs photovoltaïques, dans un rayon de 50m (hors zone U concernée par les OLD)

